

©.Compte-rendu des délibérations séance du 13/10/2011.©

L'an 2011 et le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de huit (8) dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

Présents : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : HEINDEL Michel, GRUJARD Marc, DIDIER Gilles, MARCHAL Patrick, DARGENT Hervé

Excusé : Mr CEVALTE Jérôme qui a donné procuration à Mr MARCHAL Patrick

Votants : 9

Date de la convocation : 08/10/2011

Date d'affichage : 18/10/2011

Secrétaire : Elue à l'unanimité : DODDS Jennifer

1 – ETAT D'ASSIETTE 2012/2013

Monsieur le Maire lit le compte rendu de la réunion de la commission des forêts réunie le 05/10/2011. Les membres demandent de modifier la proposition de l'ONF de la façon suivante :

Parcelle 42B – amélioration de BI	- demande de report
27A - « «	- vente en bloc et sur pied
38 - « « de BO	- en régie bord de route
45 - première éclaircie	- affouages
24A – amélioration de BI	- demande le report
36 - « « de BO	- en régie bord de route
37 - irrégulière de BO	- « «
27B – première éclaircie	- demande le report
44B – amélioration de BI	- « «
2 - raison sylvicole	- demande l'ajout

Demande de report de la coupe des frênes dans toutes les parcelles.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les décisions de la commission des forêts.

2 – PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET 2012

Propositions de l'ONF pour :

- P.2 : entretien de cloisonnements sur 9 ha 5 à 120 €/ha = 1 140 €
 - P.17-19 : bâtonnage de fougères (dernière année) sur 4 ha à 200 €/ha = 800 €
 - P.25 : bâtonnage de fougères (2 passages) sur 5 ha à 500 €/ha = 1 500 €
 - P.40 : création de cloisonnements à 12 m sur 11 ha à 110 €/ha = 1 210 €
 - P.40 : dégagement de semis de chênes sur 11 ha à 650 €/ha = 7 150 €
 - Maîtrise d'œuvre sur la totalité des travaux à 2 000 €
- Estimation totale = 13 800 €

Le Conseil, à l'unanimité retient les propositions de l'ONF et autorise le Maire à signer tous documents concernant ces travaux.

3 – DESTINATION HOUPIERS ET PETITS PIEDS P8 et P42

Le Conseil décide le partage en nature de la totalité des produits sur pied entre les affouagistes.

Pour ces 2 coupes, **les garants responsables sont Mrs MARCHAL, GRUJARD, DELAMOTTE**

Le prix du lot est fixé à 35 €.

Les délais d'exploitation sont fixés ainsi :

Délai unique d'exploitation, façonnage P 42 : 15/03/2012 et P 8 : 15/10/12

La vidange des 2 coupes s'effectuera du 01/05 au 15/10/2012

Le règlement est identique à l'année passée.

La commission propose que les affouagistes qui n'ont pas terminés leurs affouages dans les parcelles 44 et 39 l'hiver passé, achèvent leur exploitation durant l'hiver 11/12 afin de bénéficier des affouages de la parcelle 8.

Elle suggère de faire effectuer du nettoyage dans la parcelle 43 aux affouagistes qui ne peuvent pas prétendre à l'affouage et leur attribuer le bois pour dédommagement.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

4 – MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE

Actuellement, l'agent technique effectue un travail hebdomadaire de 15 heures.

Afin de travailler en forêt (travaux sylvicoles), Monsieur le Maire propose d'augmenter son horaire de travail et de le porter à la durée maximum de 17 h 30 (CDD jusque mai 2014), pour lesquelles l'agent contacté est favorable.

Il travaillerait une grande partie de l'année à raison de 15 heures par semaine et les 2 h 30 accordées seraient capitalisées par un contrat d'annualisation de son temps de travail, soit 130 heures permettant de travailler au cours de l'hiver en forêt communale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à compter du 1^{er} novembre 2011.

5 – AMENAGEMENT CHEMIN FORESTIER POUR LES AFFOUAGISTES

La Sté Grandjean a défoncé le chemin qui dessert les parcelles 43, 41, 40 et 42 et après mise en demeure n'a pas réparé les dégâts suite à un redressement judiciaire.

Afin de pouvoir exploiter les affouages de la parcelle 42, Monsieur le Maire propose un devis de réparation des Ets CALIN s'élevant à 6 880 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la réfection de ce chemin et vote 3 000 € à l'article 2151/200558 à prélever sur l'article 2312/200558 (travaux sylvicoles sur 30 ans).

6 – VOTE DE CREDITS

A l'unanimité, le Conseil vote différents crédits :

* Budget forêt

Différentes erreurs de prise en charge des recettes de l'exercice 2010 sont apparues sur les restes à encaisser édités par la Trésorerie. Il s'avère après vérification que 2 ventes de bois ont été prises en charge 2 fois dans le budget annexe de la forêt.

Ainsi, il faut envisager l'annulation de vente, soit 26 883 € pour les ventes : UBC = 2 238,04 € et Plubel = 24 644 € comme prévu lors de la réunion du 23/06. Ainsi :

- article 673 = + 26 883 €
- article 023 = - 26 883 €

- article 021 = - 26 883 €
- article 1641 = + 26 883 € (emprunt)

* Budget eau

Les crédits prévus au BP sont insuffisants pour régler la redevance de prélèvement sur la ressource en eau qui a augmenté de 50%, et le Conseil vote

- article 701249 = + 34 €
- article 615 = - 34 €

* Budget principal

Afin d'acheter des panneaux de signalisation pour réglementer la circulation sur la VC 3, route de Villotte, le CM vote en supplément :

- article 2188 = 2 000 €
- article 2152 (travaux de voirie) = - 2 000 €

POUR INFORMATION : Monsieur le Maire a signé un contrat d'approvisionnement pour la vente de la trituration feuillue Parcelles 30, 31, 33, 39 et 40 pour environ 980 T

Le produit des ventes de bois s'élève à ce jour à 94 682 € pour l'année 2011, dont 4 100 € de trituration.

7 – SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif de location pour les anciennes tables et les anciens bancs.

Le Conseil fixe à 2 € le prix de location d'une table et de 2 bancs.

Mlle Jennifer DODDS responsable des locations de la salle propose d'inclure la location de la vaisselle (60 couverts) dans le prix de location de la cuisine, qui est accepté par le Conseil municipal

8 - DIVERS

- Monsieur le Maire donne un compte rendu sur les négociations en cours pour la vente du presbytère. Mr MORIGOT a abandonné son projet.

Mr le Maire a signé un mandat avec Me SZABLA, Notaire à Neufchâteau pour la mise en vente du bâtiment.

- Subventions :

Lecture de la demande de subvention de l'Association de l'Ecole de St Ouen. Les demandes de subventions doivent parvenir en mairie lors de la préparation du budget.

La commune a participé à la ruche organisée à St Ouen. Monsieur le Maire souhaiterait qu'en 2012, la subvention attribuée à l'organisation soit diminuée de la participation des familles de Sauville.

- Proposition de l'entreprise FROTEY :

L'entreprise propose l'achat de l'ancienne horloge pour pièces en contre partie de la réparation du battant de la grosse cloche estimée à 630,29 € TTC

Le CM décide de ne pas donner suite pour l'instant et de se renseigner.

- Location des logements :

A compter du 01décembre, le logement du rez de chaussée sera loué par Mr BERGER et Mlle COLIN

Le 1^{er} étage est toujours disponible à ce jour.

- Dossier ICPE du GAEC du Soleil Levant :

Monsieur le Maire informe le conseil que le dossier instauré par le GAEC au titre de la législation sur les installations classées pour l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'un site principal et de 3 sites secondaires n'a plus d'utilité parce que la législation a changé suite au décret 2011-842 du 15 juillet 2011.

- Relevé des compteurs d'eau :

S'effectuera à partir du 18 octobre 2011 par Mr MARCHAL et Mlle DODDS et pour les pâtures par Mrs DIDIER et DARGENT.

- Situation sur le prélèvement en eau :

Le Maire informe le Conseil que l'arrêté municipal n'a eu aucun effet sur le comportement des usagers et que des mesures de coupure d'eau seront appliquées si le niveau d'eau continuait à baisser.

- Compte rendu visite DDT Pont ruisseau de Sauville

Dans le cadre de l'ATESAT, la DDT a procédé à la visite de l'ouvrage d'art. Des travaux seraient à envisager afin d'empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans la structure.

- Cérémonie du vendredi 11 novembre :

Elle se déroulera comme à l'accoutumée à partir de 10 h 45 – rendez-vous est donné sur la place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 50.